



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 FEVRIER 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Martine CABARET, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT et Michèle ROL.

Etaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Aymeric de ROUGÉ) et Monsieur Marcel BOURGEOIS (pouvoir à Monsieur Gérard GENET).

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Madame Brigitte BLONDEAUX, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Demandes de subventions : F.D.I. et Fonds de Concours de Chartres métropole pour finaliser la rue de la Pyramide, l'abribus à Poissac, la réparation de la rue du Vivier et l'achat du terrain situé le long du cimetière.
- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental Numérique pour les travaux de création d'un réseau BT pour le raccordement du pylône.
- Délibération pour autoriser le Maire à refacturer la création du réseau BT à ATC France.
- Questions diverses.

COMPLEMENT D'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus les deux délibérations suivantes :

- Election du correspondant Sécurité Routière.
- Demande de subvention par la FNACA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

ELECTION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire expose avoir reçu de Madame la Préfète, un mail en date du 08 février 2021, demandant la désignation d'un Conseiller Municipal spécialement chargé de la sécurité routière, nommé par délibération.

Il aura pour rôle :

- D'être le correspondant privilégié de l'Etat dans les sujets de sécurité routière.
- Relayer les informations relatives à la sécurité routière.
- Contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de sa commune.
- Participer à l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de sécurité routière (ex : Document Général d'Orientations).

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Est élu à l'unanimité en qualité de correspondant «Sécurité Routière» :

- **Monsieur Jérôme LEBON**

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FNACA

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu du Comité de la FNACA du Canton d'AUNEAU, un mail en date du 09 février 2021, pour solliciter une éventuelle subvention de la Commune qui serait utilisée pour l'achat de fournitures, plaques et coussins mortuaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de :

- **VOTER** une subvention d'un montant de DEUX CENTS EUROS (200,00 €) au profit du Comité de la FNACA du Canton d'AUNEAU.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT ET AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR FINALISER LA RUE DE LA PYRAMIDE

Monsieur le Maire expose que les travaux programmés en 2020 pour la rue de la Pyramide à CHERVILLE, consistant en la pose de bordures de caniveaux côté habitations, l'aménagement de trottoirs, ainsi que l'enrobé, sont maintenant terminés.

Depuis, il a été constaté la dangerosité du bas-côté, le long des champs, à cause du dénivelé de la route, notamment lorsque deux véhicules se croisent.

Afin de remédier à cette situation, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur le FDI 2021 et auprès de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021, pour :

- La mise en place de calcaire, sur le bas-côté de la route, pour reprofiler l'accotement sur 50 centimètres de large, du carrefour avec la Route du Château d'Eau jusqu'au numéro 5 de la rue de la Pyramide.
- Et la pose d'un panneau «sens interdit sauf bus et engins agricoles » à l'entrée de la rue de la Pyramide en venant du carrefour avec la Route du Château d'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'opération de mise en place de calcaire pour reprofiler l'accotement rue de la Pyramide et la pose d'un panneau de signalisation, dont le montant total de l'opération est estimé à 4 471,60 € HT, soit 5 365,92 € TTC.
- Sollicite du Département l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2021 et de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention FDI 2021 (30 % du montant HT)	1 341,48 €
. Subvention Fonds de Concours 2021 (50 % du reste à charge HT pour la commune)	1 565,06 €
. Autofinancement TTC	2 459,38 €
Soit au total TTC	5 365,92 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT ET AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS A POISSAC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des mails échangés avec une administrée de POISSAC concernant sa demande d'installation d'un abribus sur le hameau.

Pour pouvoir répondre à cette demande, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur le FDI 2021 et auprès de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021, pour l'installation d'un abri voyageurs posé sur une dalle de béton avec un mur de refend pour retenir la terre. L'emplacement a été trouvé sur le Domaine Public, sur la gauche en arrivant à Poissac de Oinville, avant le transformateur électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'opération d'installation d'un abri voyageurs posé sur une dalle béton à POISSAC, dont le montant total de l'opération est estimé à 8 894,33 € HT, soit 10 673,20 € TTC.
- Sollicite du Département l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2021 et de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention FDI 2021 (30 % du montant HT)	2 668,30 €
. Subvention Fonds de Concours 2021 (50 % du reste à charge HT pour la commune)	3 113,02 €
. Autofinancement TTC	4 891,88 €
Soit au total TTC	10 673,20 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT ET AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR LA REPARATION DE LA RUE DU VIVIER

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différents mails que les administrés de la rue du Vivier lui ont adressés pour solliciter la remise en état de ladite rue qui se trouve fortement dégradée.

Un chiffrage des travaux a été établi par Eure-et-Loir Ingénierie et s'élève à 11 006,68 € HORS TAXE.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur le FDI 2021 et auprès de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021, pour la réparation de la rue du Vivier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'opération de réfection de la rue du Vivier, dont le montant total de l'opération est estimé à 11 006,68 € HT, soit 13 208,02 € TTC.

- Sollicite du Département l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2021 et de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention FDI 2021 (30 % du montant HT)	3 302,00 €
. Subvention Fonds de Concours 2021 (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	3 852,00 €
. Autofinancement TTC	6 054,02 €
Soit au total TTC	13 208,02 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN SITUE LE LONG DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal avaient, à l'unanimité, accepté l'acquisition d'une parcelle sise commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU, cadastrée section A numéro 1027, d'une contenance de 12 a 26 ca, située le long du cimetière. Cette opération ayant pour objet d'augmenter la réserve foncière de la commune et éventuellement de pouvoir, un jour, agrandir le cimetière.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021, pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 350,00 € net vendeurs, plus les frais d'acquisition s'élevant à 350,00 €, soit au total un coût de 1 700,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'opération d'acquisition de la parcelle sise commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU, cadastrée section A numéro 1027, d'une contenance de 12 a 26 ca, dont le coût total (prix + frais) s'élève à 1 700,00 €.
- Sollicite de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention Fonds de Concours 2021 (50 % du prix net vendeurs)..	675,00 €
. Autofinancement.....	1 025,00 €
Soit au total	1 700,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL NUMERIQUE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU BT POUR LE RACCORDEMENT DU PYLONE TELECOM

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de son activité relative à l'exploitation et au développement de sites points hauts (pylônes), la Société ATC France projette d'installer un site GSM pour accueillir les opérateurs de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section ZB n° 1.

Le projet consiste à implanter :

- Un pylône treillis d'une hauteur de 42 mètres de couleur gris galvanisé mis en place sur un massif béton enterré ne créant pas d'emprise au sol.
- 6 antennes d'une hauteur de 3 m environ seront installées sur le pylône ainsi que des modules radio.
- Les armoires techniques et le coffret énergie seront installés au pied du pylône sur une dalle béton de 20 m2 (5*4) d'une hauteur de 0 cm/sol ne créant pas de surface.

- L'ensemble sera sécurisé derrière un grillage de 2.00 m de haut, de couleur verte (6*10).
- Afin de permettre l'alimentation électrique du site télécom, un raccordement au réseau public sera à prévoir en réseau enterré, sous réserve de l'étude de raccordement établie par le fournisseur d'énergie de ce projet qui sera réalisé en réseau enterré en 12 kVA monophasé ou 36kVA triphasé. L'intégralité des coûts nécessaires sera remboursée à hauteur de 80 % par une subvention du département et à hauteur de 20 % par ATC France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve le projet de réalisation des travaux suivants :
Création d'un réseau BT pour le raccordement du pylône GSM pour un montant de 9 809,40 € HT à la charge de la commune.
- Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental Numérique pour cette réalisation.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention Fonds Départemental Numérique (80 %)	7 847,52 € HT
. ATC France (20 %)	1 961,88 € HT
Soit au total	9 809,40 € HT

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A REFACTURER LA CREATION DU RESEAU BT A ATC FRANCE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux effectués par la Société ATC France pour le pylône GSM (déclaration préalable de travaux numéro 028 285 20 00010), il est nécessaire qu'Enedis crée un réseau BT pour le raccordement dudit pylône, pour un montant de 9 809,40 € HT à la charge de la commune.

Il est prévu que la Société ATC France prenne en charge 20 % de ce montant, soit la somme de 1 961,88 € HT.

Pour ce faire, Monsieur le Maire doit refacturer ce montant à la Société ATC France.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que les 80 % restant, soit la somme de 7 847,52 € HT seront subventionnés par le département.

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de refacturer cette somme de 1 961,88 € HT à la Société ATC France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Donne son accord à Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Abribus à Cherville : L'employé communal refixera les tôles qui se soulèvent par grands vents.

- Eglise : Prendre attache auprès de la D.R.A.C. pour l'établissement d'un diagnostic de travaux sur l'église.

Il a été signalé que des travaux sur l'église auraient pu être engagés en 2021.

- Poissac :

. Les habitants se plaignent du problème d'écoulement du purin des chevaux dans les caniveaux et la Voise (pollution), ainsi que de l'état de la route rendu très dangereux suite au dépôt du crottin sur un terrain en bordure de cette route.

. Les chemins sont également défoncés par les passages répétés des chevaux.

. Il est nécessaire de rappeler la Société MAIN VERTE pour que l'élagage des rives de bois soit terminé entre Poissac et Lonceux.

. Il faut relancer le Conseil Départemental afin que les nids de poules, rue du Gué, soient bouchés.

- Entretien des routes départementales : Il est proposé d'établir un recensement des routes départementales détériorées, hors agglomération, et de soumettre ce recensement au Conseil Départemental pour réparations.

- Déchetterie : La gestion de la déchetterie de ROINVILLE-SOUS-AUNEAU est maintenant reprise par CHARTRES METROPOLE. Il est nécessaire de se procurer une carte d'accès Chartres métropole pour pouvoir effectuer ses dépôts.

- Commissions de CHARTRES METROPOLE :

* Monsieur Christophe LETHUILLIER a en charge les commissions suivantes :

. Commission Développement économique - Aménagement du territoire et Développement durable.

. Commission Finances et Prospective.

. Commission Générale.

* Monsieur Gérard GENET a en charge les commissions suivantes :

. Commission Affaires Sociales et Habitat Enfance-jeunesse Grands équipements.

. Commission Services publics environnementaux.

- Commissions communales : Il est rappelé les attributions suivantes :

* Madame Jocelyne LERONDEAU est responsable de la Commission des Travaux.

* Monsieur Jérôme LEBON est responsable de la Commission Scolaire.

* Monsieur Aymeric de ROUGÉ est responsable de la Commission Communication.

* Madame Valérie PETIT est responsable de la Commission Fête et Cérémonies.

- Assainissement non collectif : Beaucoup d'habitations ne sont pas aux normes.

Les subventions « Agence de Bassin » ont été accordées jusqu'en 2019.

Depuis seules les stations d'épuration restent subventionnables.

- Vidéoprotection : Il est nécessaire de relancer les différents intervenants.

- Plaques de rues : La personne en charge du recensement des plaques de rue (abîmées, absentes...) continue ses investigations.

- Mur mitoyen du parking face à l'Eglise : Le devis des travaux accepté a été envoyé par mail à l'entreprise ALFA 3D, 12 rue du Biloir, 28300 GASVILLE-OISEME, le 17 décembre 2020. Il est nécessaire de relancer cette société.

- Sécurité routière rue des Bois :

. Relance de Monsieur BRESSAND du Conseil Départemental pour l'obtention d'un devis pour la suppression du STOP rue des Terres Fortes et la mise en place de deux STOP rue des Bois afin de limiter la vitesse à l'entrée et à la sortie du bourg.

. Et demande de subvention au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour la finalisation de ces travaux.

- Sécurité routière à Cherville : Inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal d'une délibération sur la nécessité d'installer ou non un miroir de sécurité routière à l'angle de la rue des Prunus et de la rue des Jonquilles.

- Chemin piétonnier de Oinville à Poissac : Il est fait remarquer qu'il y a des « cuvettes » d'eau sur la zone aménagée.

Il est envisagé la prolongation de ce chemin, dans Oinville, jusqu'à l'Impasse des Chesneaux pour assurer une meilleure sécurité des piétons.

Un devis sera requis ainsi qu'une demande de subvention au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour la finalisation de ces travaux.

- Rue de la Planche : Un panneau « sens unique » doit être réinstallé.

Prochain Conseil Municipal : mardi 30 mars 2021 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 30.

LE MAIRE,
Christophe LETHUILLIER.

